

Caisse des écoles : Quelle affaire ?

Faut-il que la droite locale, invalidée par le tribunal administratif, puis par le conseil d'Etat, manque d'assurance. Scaglia et ses colistiers s'affolent. Dans les derniers numéros de leur « Défi », ils ont même osé s'en prendre, a contrario des déclarations lénifiantes de leur chef de file, à des fonctionnaires municipaux comme le secrétaire général de la mairie (rien que ça !) et le chef de service de l'action sociale.

Le service municipal de la caisse des écoles, lui aussi, a fait l'objet de ces attaques calomnieuses. Une affirmation mensongère de plus qui méritait réponse. Nous en laissons le soin à M. Grisoul,

COMMUNE DE LA SEYNE

**Coupure de courant
le lundi 17 juin
de 14 h à 16 h**

Poste :
Fabrégas

vice-président du conseil d'administration de cet organisme communal :

« Responsable intérimaire en ma qualité de 2^e vice-président du conseil d'administration de la caisse des écoles, organisme social auquel j'appartiens depuis 1950 et ayant toujours refusé mon inscription sur une liste politique avec le seul souci de consacrer mes activités plutôt dans le social, je lis dans le journal « Le Défi » du 10 juin 1985, page 3 : "Monsieur Paul, lui, a retrouvé sa place de second comme avant l'affaire de la caisse des écoles qui l'avait fait reculer d'une place."

« Il n'est pas dans mes habitudes de polémiquer et ce n'est pas mon intention mais, responsable d'une œuvre qui rend des services aux Seynois et cela de longue date puisqu'ils remontent aux années d'avant-guerre, n'ayant jamais eu aucun écho d'une "affaire" concernant la caisse des écoles, il me serait agréable que toute précision soit apportée à une telle affirmation. »